BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

IVe REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU VENDREDI 04 AOÛT 2023

<u>Président de séance</u> :

Son Excellence Docteur Ousmane BOUGOUMA
Président de l'Assemblée législative de transition

<u>Secrétaires de séance</u> :

- **Madame Esther BAMOUNI/KANSONO**
 Troisième Secrétaire de séance
- **Monsieur Yaya KARAMBIRI**
 Quatrième Secrétaire parlementaire

<u>Dossiers en examen</u> :

- ***Projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n°2100150043446 signé le 27 février 2023 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et la Banque africaine de développement pour le financement du Projet 2 du programme de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire dans le Sahel (P2-P2RS), dossier n°060 ;***
- ***Projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n°2100150043497 et du protocole d'accord de don n°2100155042270 signés le 27 février 2023 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et la Banque africaine de développement pour le financement du projet de développement intégré des chaînes de valeurs maïs, soja, volaille, poisson et de résilience (PIMSAR), dossier n°061 ;***
- ***Projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n°5900150003504 et du protocole d'accord de don n°5900155017758 signés le 27 février 2023 entre le Burkina Faso et la Banque africaine de développement (BAD), pour le financement du Projet d'urgence pour le renforcement de la production agricole au Burkina Faso (PURPA-BF), dossier n°062.***

L'Assemblée législative de transition s'est réunie en séance plénière, le vendredi 04 août 2023, sous la présidence de Son Excellence Docteur Ousmane BOUGOUMA, Président de l'Assemblée législative de transition. Il était assisté au présidium de madame Esther BAMOUNI/KANSONO et de monsieur Yaya KARAMBIRI, respectivement troisième et quatrième Secrétaire parlementaire, assurant les fonctions de Secrétaires de séance.

Le gouvernement était représenté par monsieur Amadou DICKO, Ministre délégué auprès du ministre de l'Agriculture, des Ressources animales et halieutiques, chargé des Ressources animales.

Il était assisté de ses collaborateurs et des représentants du ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

Le Président de l'Assemblée législative de transition fait son entrée dans l'hémicycle, le public est debout pour l'accueillir, tandis qu'il rejoint le fauteuil présidentiel.

- ***Il est 09 heures 09 minutes*** -

Le Président

Mesdames et messieurs les députés, bonjour.

Bonjour aux membres du gouvernement, soyez les bienvenus.

Mesdames et messieurs les fonctionnaires parlementaires, bonjour.

Bonjour aux femmes et hommes de médias.

La séance est ouverte. ***(Coup du maillet)***

Madame la Secrétaire parlementaire, veuillez procéder à l'appel nominal des députés.

Mme Esther BAMOUNI/KANSONO
Troisième Secrétaire parlementaire

Bonjour à toutes et à tous.

Excellence Monsieur le Président, nous allons procéder à l'appel. Chers collègues, veuillez répondre présent à l'appel nominal.

(Elle procède à l'appel nominal des députés)

Excellence Monsieur le Président, nous avons :

- **25 députés absents excusés ;**
- **01 député absent ;**
- **25 procurations ;**
- **45 députés présents ;**
- **70 votants.**

Merci.

Le Président

Merci madame la Secrétaire parlementaire.

L'Assemblée législative de transition est toujours en nombre pour délibérer et pour régler son ordre du jour.

Mesdames et messieurs les députés, l'ordre du jour de la séance de ce matin est consacré à l'examen de trois projets de loi.

Madame la Secrétaire parlementaire, veuillez annoncer les intitulés des trois projets de loi inscrits à l'ordre jour.

Mme Esther BAMOUNI/KANSONO
Troisième Secrétaire parlementaire

Monsieur le Président avec votre autorisation, je vais annoncer les trois projets de loi inscrits à l'ordre du jour de la séance de ce matin et objet des dossiers n°060, 061 et 062.

Il s'agit du :

- Projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n°2100150043446 signé le 27 février 2023 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et la Banque africaine de développement pour le financement du Projet 2 du programme de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire dans le Sahel (P2-P2RS), dossier n°060 ;
- Projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n°2100150043497 et du protocole d'accord de don n°2100155042270 signés le 27 février 2023 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et la Banque africaine de développement pour le financement du projet de développement intégré des chaînes de

valeurs maïs, soja, volaille, poisson et de résilience (PIMSAR), dossier n°061 ;

- Projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n°5900150003504 et du protocole d'accord de don n°5900155017758 signés le 27 février 2023 entre le Burkina Faso et la Banque africaine de développement (BAD), pour le financement du Projet d'urgence pour le renforcement de la production agricole au Burkina Faso (PURPA-BF), dossier n°062.

Merci Excellence Monsieur le Président.

Le Président

Merci madame la Secrétaire parlementaire.

La Commission des finances et du budget COMFIB est affectataire des trois dossiers pour le fond.

La Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) et la Commission du développement durable (CDD) ont été saisies pour avis pour ces trois dossiers.

Mesdames et messieurs les députés, pour l'organisation des débats, je propose que nous ayons un débat général unique pour l'ensemble des trois projets de loi. Est-ce que cela vous convient ?

(Les députés donnent leur approbation pour la proposition faite par le PALT).

D'accord. Si vous en convenez ainsi, à l'appel de chaque dossier, la COMFIB fera lecture de son rapport suivi de la lecture des rapports pour avis sur chaque dossier concerné.

A l'issu de la présentation sur l'ensemble des rapports des trois dossiers, le débat général unique sera ouvert. Ainsi, au fur et à mesure de la présentation des différents rapports, chaque député est prié de noter ses questions. A l'issu du débat général, l'examen article par article se fera pour chaque projet de loi. Et comme vous en avez convenu, nous partons donc pour l'option du débat unique.

Je vous remercie pour cela.

Je passe en discussion le dossier n°060. Le gouvernement a-t-il des observations à faire sur ce dossier ?

(Le gouvernement répond par la négative)

Il n'y a pas d'observation préalable, je remercie le gouvernement.

Avant de passer la parole à la COMFIB, je rappelle que conformément aux dispositions de l'article 102 du règlement de l'Assemblée législative de transition et au regard du nombre d'articles touchés par les amendements de la COMFIB, ceux-ci ont été directement intégrés dans les trois projets de loi.

Par conséquent, la discussion article par article du dossier n°060 et celles des deux autres projets de loi porteront sur les textes issus de la COMFIB.

Je donne la parole au président de la Commission des finances et du budget, (COMFIB) pour présenter le rapport de la Commission devant la plénière.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Moussa NOMBO
Président de la COMFIB

Merci bien Excellence.

Avec votre autorisation, je vais demander à l'honorable TAPSOBA Issaka de présenter la synthèse du rapport de la Commission des finances et du budget.

M. Issaka TAPSOBA
Rapporteur COMFIB sur le dossier n°060

Comme hier, je vais encore réajuster (parlant du micro). ***(Rires timides)***

Merci bien monsieur le Président.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Monsieur le Ministre délégué auprès du ministre de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques, chargé des ressources animales et collaborateurs ;

Honorables députés ;

Mesdames et messieurs les fonctionnaires parlementaires ;

Mesdames et messieurs des médias ;

Mesdames et messieurs.

L'honneur et la charge me reviennent de présenter la synthèse du rapport sur le dossier n°060 relatif au projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n°2100150043446 signé le 27 février 2023 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et la Banque africaine de développement pour le financement du Projet 2 du programme de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire dans le Sahel (P2-P2RS).

Les travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond, se sont déroulés, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite Commission, le mercredi 26 juillet 2023, le vendredi 28 juillet 2023 et le lundi 31 juillet 2023.

Ces travaux ont permis aux commissaires d'auditionner monsieur Amadou DICKO, Ministre délégué auprès du ministre de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques, chargé des ressources animales.

Il était assisté de ses collaborateurs et des représentants du ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

Les Commissions saisies pour avis étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), par le député Thomas TRAORE ;
- la Commission du développement durable (CDD), par le député Sayouba ZONGO ;
- la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), par le député Boubacar BALBONE.

Excellence Monsieur le Président, suite à l'exposé des motifs du présent projet de loi par le gouvernement, la Commission a exprimé au cours du débat général, des préoccupations auxquelles le gouvernement a apporté des éléments de réponse.

L'essentiel de ces préoccupations et leurs réponses figurent dans le rapport qui a été mis à votre disposition ainsi qu'à l'ensemble des honorables ici présents.

Le texte sur lequel nous devons nous prononcer porte sur le financement du Projet 2 du programme de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire dans le Sahel (P2-P2RS).

En effet, l'objectif du P2-P2RS est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations du Sahel.

De manière spécifique, il vise à :

- accroître, sur une base durable et résiliente, la productivité et les productions agro-sylvo-pastorales ;
- accroître les revenus tirés des chaînes de valeurs agro-sylvo-pastorales et halieutiques ;
- et de renforcer les capacités adaptatives des populations par une meilleure maîtrise des risques climatiques et contribuer à l'atténuation du changement climatique.

Pour atteindre ces objectifs, l'approche d'intervention du projet est basée sur une planification communautaire participative ascendante qui sera utilisée pour la priorisation des activités et des critères d'identification des bénéficiaires.

Cette planification permet de garantir une appropriation des investissements et une amélioration du climat social. L'implication de l'ensemble de la communauté vise non seulement à identifier les ménages les plus vulnérables bénéficiaires des appuis du projet suivant les principes de transparence, de genre et d'équité, mais aussi à assurer la pérennisation des acquis du Projet. En outre, d'autres principes tels que la participation et l'appropriation, la responsabilité mutuelle, la redevabilité, la subsidiarité et le partenariat, la gestion axée sur les résultats et la proactivité guideront la mise en œuvre dudit projet.

Les régions d'intervention du P2-P2PRS sont : le Sud-Ouest, le Centre-Sud, le Centre-Est, le Centre-Ouest, le Plateau Central et le Nord. Au niveau de ces régions, le projet interviendra dans 33 communes. Les filières retenues sont : le riz, le niébé, le manioc, l'igname, la patate et les cultures maraichères, les petits ruminants (ovins, caprins), volaille, poisson, apicole.

Les principaux résultats attendus sont :

- une production additionnelle végétale de 52 000 tonnes ;
- une production additionnelle animale de 18 400 tonnes ;
- une production additionnelle de poisson de 5 000 tonnes ;
- l'augmentation du revenu par habitant de 906 $ US à 945 $ US ;
- 2 500 emplois créés dans la zone d'intervention du Projet (dont 60% femmes) ;
- 80 000 bénéficiaires ayant adopté des pratiques résilientes face aux changements climatiques dont 50% de femmes ;
- 39 875 petits producteurs et éleveurs touchés par la vulgarisation des innovations et bonnes pratiques climato-intelligentes.

Le présent projet s'articule autour de quatre composantes :

Composante 1 : porte sur le renforcement de la résilience aux changements climatiques des productions agro-sylvo-pastorales ;

Composante 2 : porte sur le développement des chaînes de valeurs agro-sylvo-pastorales ;

Composante 3 : porte sur l'appui aux institutions régionales pour le renforcement des capacités adaptatives au Sahel ;

Composante 4 : porte sur la coordination et la gestion du projet.

Le projet a un coût total de trente-huit milliards cinq millions deux cent quatre-vingt-huit (38 005 288 000) de francs CFA.

Le projet est financé par la Banque africaine de développement à travers un accord de prêt d'un montant de vingt-huit millions vingt-cinq mille (28 025 000) UC soit environ vingt-trois milliards sept cent soixante-cinq millions deux cent mille (23 765 200 000) FCFA et un don de douze millions huit cent vingt-cinq mille (12 825 000) UC soit environ dix milliards huit cent soixante-quinze millions six cent mille (10 875 600 000) FCFA et l'Etat burkinabè à hauteur de trois milliards quatre cent quatre-vingt-sept millions trente-huit mille (3 487 038 000) FCFA.

Excellence Monsieur le Président, les caractéristiques du financement quant à elles sont contenues dans le rapport qui a été mis à votre disposition ainsi qu'à l'ensemble des honorables députés comme je l'ai dit tantôt.

Au terme de l'examen du projet de loi, la Commission des finances et du budget est convaincue que la ratification de l'accord de prêt permettra :

- d'accroître la productivité et les productions agro-sylvo-pastorales sur une base durable et résiliente ;
- d'accroître les revenus tirés des chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques ;
- de renforcer les capacités adaptatives des populations par une meilleure maîtrise des risques climatiques et de contribuer à l'atténuation du changement climatique.

Par conséquent, elle recommande à la plénière son adoption.

Ouagadougou, le 04 août 2023

La patrie ou la mort, nous vaincrons.

Je vous remercie. (***Rires)***

Le Président

Merci monsieur le rapporteur. C'est bien sûr du niébé et non « Nébié ». ***(Rires dans la salle)*** Donc, on se rassure que le rapporteur ne produit pas des Nébié, d'autant plus que lui-même, c'est un TAPSOBA.

Merci, je passe la parole à la présidente de la CGSASH pour son rapport d'avis.

Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA
Présidente de la CGSASH

Merci Excellence.

Avec votre autorisation, je vais donner la parole au rapporteur ici représenté par l'honorable SOME Y. Aimé pour livrer à la plénière le contenu du rapport de la CGSASH.

Merci.

M. Yiompouen Aimé SOME
Représentant du rapporteur de la CGSASH sur le dossier n°060

Merci madame la Présidente.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition,

Toute préséance respectée, bonjour.

APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la COMFIB fait par le rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CGSASH.

Au terme de ces échanges, la CGSASH estime que la ratification de l'accord de prêt permettra :

- d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations du Sahel tout en améliorant leurs conditions de vie ;
- d'accroître, sur une base durable et résiliente, la productivité et les productions agro-sylvo-pastorales ;
- de réaliser des activités socio-économiques pour la réhabilitation des populations affectées par la situation sécuritaire.

Par conséquent, la CGSASH émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 1er août 2023

La présidente : **Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA**
Le rapporteur : **Boubacar BALBONE**

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

A présent, je donne la parole au Président de la CAEDS pour son rapport d'avis.

M. Daniel ZOUNGRANA
Président de la CAEDS

Merci Excellence Monsieur le Président.

Je vais inviter l'honorable SAVADOGO Pawindé Edouard à livrer le rapport de la Commission.

Merci.

M. Pawindé Edouard SAVADOGO
Représentant du rapporteur de la CAEDS sur le dossier n°060

Bonjour à tous. Merci au Président CAEDS de me désigner comme porte-voix du rapporteur.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition, si vous m'autorisez, je vais passer sous silence ce que le rapporteur de la Commission saisie au fond a dit tout de suite pour aller directement au niveau de l'appréciation et avis de la Commission. Même s'il y a un gourmantché qui me regarde parce que je me prépare à aller régler une situation. ***(Rires)***

APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

Après examen du projet de loi et analyse du compte rendu du député rapporteur, la CAEDS estime que la ratification de l'accord de prêt permettra :

- d'accroître, sur une base durable et résiliente, la productivité et les productions agro-sylvo-pastorales ;
- de renforcer les capacités adaptatives des populations par une meilleure maîtrise des risques.

Par conséquent, la CAEDS émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 1er août 2023

Le Président : **Daniel ZOUNGRANA**
Le Rapporteur : **Thomas TRAORE**

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur. Je dirais que le gourmantché n'a pas tort de vous regarder. ***(Rires)*** je pense que vous êtes bien paré pour être roi quelque part, maintenant je ne sais pas où ***(Rires et commentaires)*** n'annexez pas un royaume déjà occupé seulement.

Enfin, je passe la parole au président de la CDD pour son rapport d'avis.

M. Kanibé TUINA
Vice-président de la CDD

Excellence Monsieur le Président, le rapporteur initial le soldat honorable ZONGO Sayouba est en mission. Avec votre autorisation, nous invitons le soldat de réserve l'honorable KABRE Aboubacar ***(Rires)*** de bien vouloir faire lecture de notre rapport d'avis. ***(Rires)***

M. Aboubacar KABRE
Représentant du rapporteur CDD sur le dossier n°060

Merci beaucoup monsieur le Vice-président.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;
Honorables députés ;
Monsieur le Ministre ainsi que ses collaborateurs ;
Mesdames et messieurs, bonjour.

APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

À l'issue du compte rendu du rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CDD.

La CDD note que la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont nécessaires à la participation soutenue des populations à la construction des Nations.

Elle estime que le Programme de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel peut être un instrument de plus pour la promotion des chaînes de valeurs agro-sylvo-pastorales. Il peut permettre en outre de renforcer l'adaptabilité des acteurs de ce sous-secteur de l'économie et leur résilience face aux mutations climatiques.

Par conséquent, la Commission émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 31 juillet 2023

Le Vice-président : **Kanibé TUINA**
Aboubacar KABRE pour le rapporteur : **Sayouba ZONGO**

Je vous remercie.

Le Président

Merci au soldat de réserve. ***(Rires)***

Comme on est à l'Assemblée législative de transition, entre temps les soldats sont rentrés, je ne me retrouvais plus dans mes papiers, mes excuses.

J'appelle en discussion le dossier n°061. Le gouvernement a-t-il des observations à faire sur le dossier n°061 ?

(Le gouvernement répond par la négative)

Je remercie le gouvernement.

Je donne la parole au Président de la COMFIB pour présenter le rapport de la Commission devant la plénière.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Moussa NOMBO
Président de la COMFIB

Merci bien Excellence.

Avec votre autorisation, je voudrais demander à l'honorable ZOUNGRANA Brigitte, de présenter la synthèse des travaux de la Commission.

Mme Nemata Brigitte ZOUNGRANA
Rapporteur COMFIB sur le dossier n°061

Merci monsieur le président.

Excellence Monsieur le Président ;

Monsieur le Ministre délégué ;

Tout protocole précédemment cité étant reconduit, bonjour.

L'honneur me revient de vous présenter la synthèse du rapport sur le dossier n°061 relatif au projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n°2100150043497 et du protocole d'accord de don n°2100155042270 signés le 27 février 2023 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et la Banque africaine de développement pour le financement du projet de développement intégré des chaînes de valeurs maïs, soja, volaille, poisson et de résilience (PIMSAR).

Les travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond, se sont déroulés, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite Commission, le mercredi 26 juillet de 09 heures 20 minutes à 11 heures, le vendredi 28 juillet de 15 heures 39 minutes à 16 heures 57 minutes et le lundi 31 juillet de 14 heures 55 minutes à 17 heures 05 minutes.

Ces travaux ont permis aux commissaires d'auditionner monsieur Amadou DICKO, Ministre délégué auprès du Ministre de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques, chargé des ressources animales.

Il était assisté de ses collaborateurs et des représentants du ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

Les Commissions saisies pour avis étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), par le député Thomas TRAORE ;
- la Commission du développement durable (CDD), par le député Sayouba ZONGO ;
- la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), par la députée Assita Bénédicte Françoise Romaine BAILOU.

Monsieur le Président,

Suite à l'exposé du gouvernement, la Commission a exprimé au cours du débat général, des préoccupations auxquelles le gouvernement a apporté des éléments de réponse.

L'essentiel de ces préoccupations et leurs réponses figurent dans le rapport qui a été mis à votre disposition par les services législatifs.

Le texte sur lequel nous devons nous prononcer porte sur l'accord de prêt n°2100150043497 et du protocole d'accord de don n°2100155042270 signés le 27 février 2023 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et la Banque africaine de développement pour le financement du projet de développement intégré des chaînes de valeurs maïs, soja, volaille, poisson et de résilience (PIMSAR).

En effet**,** l'objectif global du PIMSAR est de contribuer au développement intégré et inclusif des chaînes de valeurs maïs, soja, volaille

et poisson pour renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la résilience au changement climatique.

De façon spécifique, il s'agira :

- d'augmenter durablement la production et la productivité agricole (maïs et soja) ;
- d'assurer la transformation des produits agricoles (maïs et soja) en aliments de qualité pour la consommation animale et humaine ;
- d'assurer l'accès aux marchés des produits finaux et l'intégration des différents maillons des chaînes de valeurs particulièrement en faveur des femmes ;
- d'améliorer la résilience des femmes et des hommes pour faire face aux chocs climatiques ainsi qu'aux situations de vulnérabilité.

Ce projet interviendra dans les régions des Hauts-Bassins, de la Boucle du Mouhoun, du Centre-ouest et du Centre. Ces régions représentent le grenier historique du Burkina Faso.

Les principaux résultats attendus sont :

1. les systèmes agricoles climato-intelligents sont adoptés par les bénéficiaires. A cet effet, les cibles attendues à l'achèvement du projet sont de :
 - 2 785 producteurs/trices (1393/1392) pour le maïs, 1 393 pour le soja, 5 650 pour la volaille et 220 pour le poisson ;
 - 5000 (2500/2500) fermes et exploitations sont dotées de système d'énergie solaire ou de biogaz (H/F) ;
 - 500 (300/200) fermes et exploitations dotées d'installations de production de biogaz (H/F).

2. La production et la disponibilité d'aliments de qualité pour les animaux sont facilitées. A ce titre, il est attendue la construction ou la réhabilitation de :

 - 03 unités de production d'aliments de bétail ;
 - 15 unités de commercialisation d'aliments de bétail construites ou réhabilitées ;
 - 5000 fermes avicole et piscicole utilisant des aliments de qualité.

3. Les infrastructures post production, de transformation et de distribution des productions végétales et animales sont mises en place. A cet effet, il est attendu :

- 20 infrastructures de stockage pour le maïs et le soja ;
- 100 infrastructures de transformation du poisson avec équipements solaires ;
- 01 infrastructure de vente de poisson tenant compte des besoins des femmes ;
- 03 marchés de distribution de la volaille tenant compte des besoins des femmes.

4. Le renforcement de capacité et la structuration des acteurs des chaînes de valeurs promues :

- 135 coopératives d'utilisateurs de matériels agricoles (dont celles des femmes) ;
- 26 comités de gestion d'infrastructures avec au moins 30% de représentativité féminine ;
- 52 sociétés coopératives (dont celles des femmes) dont 15 pour le maïs, 15 pour le soja, 15 pour la volaille et 7 pour le poisson.

5. Le capital productif des femmes et hommes vulnérables reconstitué :

- 7500 (3500/4000) Personnes déplacées internes (PDI) (H/F) dans les chaînes de valeur ciblées touchées ;
- 60 (30/30) entreprises de jeunes (H/F).

6. Les capacités des ménages à la prise en compte de la nutrition renforcées :

- 660 (330/330) transformateurs(trices) formés sur la qualité sanitaire des produits et des aliments et au genre (H/F) ;
- 1230 (615/615) personnes impliquées dans la transformation et dans les PME formées à la nutrition (H/F) ;
- 2000 mères ayant des enfants de (0 à 5 ans) bénéficiant de formation sur la diversification alimentaire, la qualité sanitaire des produits et des aliments par centre de santé.

7. Les capacités institutionnelles du MARAH sont renforcées :

- 1 système d'e-vulgarisation sensible au genre et au climat ;
- 620 (310/310) cadres et agents des services techniques formés (H/F).

Dans sa mise en œuvre, le PIMSAR adoptera une approche chaînes des valeurs intégrées qui permet d'adresser à la fois les problématiques liées à la production et à la productivité (par l'amélioration de l'alimentation des animaux, de la santé animale et de la génétique), à la transformation et à l'accès des produits aux marchés ainsi qu'à la participation effective des femmes dans les chaînes de valeurs sélectionnées pour améliorer la productivité du secteur afin d'optimiser sa contribution au développement inclusif du pays. L'inclusion financière sera promue à travers le système de warrantage qui consiste à une vente différée des produits permettant ainsi aux producteurs de bénéficier des hausses des prix. Ce mécanisme contribuera à assoir la durabilité du projet.

La mise en œuvre du PIMSAR s'étalera sur cinq (05) ans (2023 à 2027). Il est structuré autour de **trois (03) composantes** qui sont :

- **composante A :** « Augmentation de la productivité et de la production agricole et animale » ;
- **composante B :** « Développement des chaînes de valeurs » ;
- et **composante C :** « Coordination et gestion de projet ».

Composante A : Augmentation de la productivité et de la production agricole et animale.

La mise en œuvre de la composante permettra d'améliorer la disponibilité en quantité et en qualité du maïs et du soja en vue d'améliorer l'accessibilité des aliments pour la volaille et le poisson. Elle sera réalisée à travers cinq (05) sous-composantes que sont :

- appui aux filières maïs et soja ;
- appui aux filières volaille et poisson ;
- appui à la reconstitution du capital productif des populations vulnérables et à la gestion des risques agricoles ;
- renforcement des capacités en matière de gestion des risques climatiques ;
- appui à la nutrition.

Composante B : Développement des chaînes de valeurs.

L'objectif de la composante B est de développer et optimiser les activités post récoltes et la transformation en prenant en compte les bonnes pratiques d'hygiène et de qualité ainsi que le renforcement des liens entre les différents maillons de la chaîne de valeurs. Cette composante comporte trois sous composantes :

- le renforcement des capacités ;
- l'appui aux activités post production, de transformation et de distribution ;
- l'appui à la structuration des filières maïs, soja, volaille et poisson.

Composante C : Coordination et gestion de projet.

En plus des aspects de gestion, de coordination, de suivi et d'évaluation du projet, cette composante soutiendra le dispositif d'appui-conseils du ministère de l'agriculture et des aménagements hydro-agricoles ainsi que celui des ressources animales et halieutiques. Cette composante porte sur les activités de coordination, de gestion administrative, comptable et financière, d'acquisition des biens, de travaux et services et de mise en place d'un plan de communication.

Elle est subdivisée en deux sous composantes :

Sous-composante C.1 : Coordination de projet.
Cette sous composante regroupera toutes les activités liées à la gestion, au suivi et à l'évaluation du projet.

Sous-composante C.2 : Appui institutionnel.
Il s'agira de fournir un appui au dispositif d'appui-conseils des deux ministères cités, particulièrement via un appui à l'adoption et à l'utilisation de l'e-vulgarisation (appui conseil à distance) par les agents d'appui-conseil.

Le coût global du PIMSAR est de 34,9 millions UC soit trente-quatre milliards neuf cent quatre-vingt-six millions six cent quatre-vingt-quatre mille (34 986 684 000) de francs CFA.

Le financement est assuré par l'Etat burkinabè pour 2,3 millions UC soit deux milliards six cent quatre-vingt-neuf millions cinq vingt-quatre mille (2 689 524 000) de francs CFA, les bénéficiaires pour 4,6 millions UC soit cinq milliards trois cent quatre-vingt-quinze millions huit cent mille (5 395 800

000) de francs CFA, la Banque africaine de développement (BAD) pour 28 millions UC soit vingt-trois milliards neuf cent un millions trois cent soixante mille (23 901 360 000) de francs CFA à travers un don de 18, 24 millions UC soit quinze milliards cinq cent soixante-dix millions vingt-huit mille huit cents (15 570 028 800) de francs CFA et un prêt de 9,76 millions soit huit milliards trois cent trente un millions trois cent trente un mille deux cents (8 331 331 200) de francs CFA.

Les caractéristiques du financement quant à elles sont contenues dans le rapport qui a été mis à votre disposition.

Monsieur le Président, chers collègues, au terme de l'examen du projet de loi, la Commission des finances et du budget est convaincue que la ratification de l'accord de prêt permettra :

- de renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers l'augmentation de la production et de la productivité agricole et animale ;
- d'assurer l'accès aux marchés des produits finaux et l'intégration des maillons de chaînes de valeur en faveur des personnes vulnérables ;
- de mettre en place des infrastructures post production, de transformation et de distribution des productions animales et végétales.

Par conséquent, elle recommande à la plénière l'adoption du présent projet de loi.

Je vous remercie.

Le Président

Merci madame le rapporteur. Je passe la parole à la présidente de la CGSASH pour son rapport d'avis.

Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA
Présidente de la CGSASH

Merci Excellence.

Avec votre autorisation, je vais donner la parole à notre rapporteur qui est ici représenté par l'honorable BAMOUNI Esther KANSONO, pour livrer à la plénière le contenu du rapport de la CGSASH.

Je vous remercie.

Mme Esther BAMOUNI/KANSONO
Représentante du rapporteur de la CGSASH sur le dossier n°061

Merci bien madame la Présidente.

Excellence Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs dans le respect et la préséance suscitée, bonjour.

Avec votre permission, Excellence Monsieur le Président, je vais livrer l'appréciation et l'avis de notre Commission.

APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la COMFIB fait par la députée rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CGSASH.

Au terme de ces échanges, la CGSASH estime que la ratification de l'accord de prêt permettra au gouvernement :

- d'augmenter le capital productif des femmes et des hommes vulnérables ;
- d'accroître les capacités des ménages à la prise en compte de la nutrition renforcée ;
- de développer des systèmes agricoles climato-intelligents au profit des populations ;
- d'augmenter durablement la production et la productivité agro-sylvo-pastorales ;
- d'assurer la transformation des produits agricoles (maïs, soja) en aliments de qualité pour les humains et les animaux.

Par conséquent, la CGSASH émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 1er Août 2023

La présidente : **Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA**

Le rapporteur soldat : **Bénédicte Assita Françoise Romaine BAILOU**

Présenté par le soldat de réserve moi-même : **Esther BAMOUNI/KANSONO**

(Rires)

Merci.

Le Président

Monsieur le Vice-président, vous voyez que finalement vous avez transformé l'hémicycle en un camp ! ***(Rires)***

Merci madame le rapporteur. A présent, je donne la parole au président de la CAEDS pour son rapport d'avis.

M. Daniel ZOUNGRANA
Président de la CAEDS

Merci Excellence Monsieur le Président. Je vais inviter le député SAVADOGO Edouard à livrer le rapport de la Commission.

Merci.

M. Pawindé Edouard SAVADOGO
Représentant du rapporteur de la CAEDS sur le dossier n°061

Le Président ayant accordé, je suppose, l'autorisation qu'on continue avec la manière qui avance vite, je dirais qu'après examen du projet de loi et analyse du compte rendu du député rapporteur, la CAEDS estime que la ratification du présent accord de prêt permettra :

- d'augmenter durablement la production et la productivité agricole ;
- d'assurer la transformation des produits agricoles (maïs et soja) en aliments de qualité pour la consommation animale et humaine.

Par conséquent, elle émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 1er août 2023

Le Président : **Daniel ZOUNGRANA**

Le Rapporteur : **Thomas TRAORE**

Le Président

Merci monsieur le rapporteur. Enfin, je passe la parole au président de la CDD pour son rapport d'avis.

M. Kanibé TUINA
Vice-président de la CDD

Excellence Monsieur le Président, comme le projet précédent et avec votre autorisation, nous invitons l'honorable KABRE Aboubacar à poursuivre la mission.

M. Aboubacar KABRE
Représentant du rapporteur de la CDD sur le dossier n°061

Merci beaucoup Vice-président.

APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

À l'issue du compte rendu du rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CDD.

La CDD estime que l'attelage entre l'agriculture, l'aviculture et la pisciculture pour développer une chaîne de valeurs inclusive et participative, peut contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Par conséquent, elle émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 31 juillet 2023

Le Vice-président : **Kanibé TUINA**
Aboubacar KABRE pour le rapporteur : Sayouba ZONGO

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur. J'appelle enfin en discussion le dossier n°062. Le gouvernement a-t-il des observations à faire sur ce dossier ?

(Le gouvernement répond par la négative)

Je remercie le gouvernement.

Je donne la parole au président de la COMFIB pour présenter le rapport de la Commission devant la plénière. Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Moussa NOMBO
Président de la COMFIB

Merci bien Excellence. Avec votre autorisation, j'invite l'honorable YARO Mamadou, rapporteur du dossier à présenter la synthèse du rapport de la Commission des finances et du budget.

M. Mamadou YARO
Rapporteur COMFIB sur le dossier n°062

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Monsieur le Ministre délégué auprès du ministre de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques, chargé des ressources animales ;

Mesdames et messieurs les hauts cadres du ministère ;

Honorables députés, mes chers collègues.

Avec un bonjour spécial à mes cousins grands consommateurs de Zoom-Koom ***(Rires)*** suivez mon regard ***(Rires et commentaires)*** mesdames et messieurs les fonctionnaires parlementaires, nos chers collaborateurs, mesdames et messieurs des médias.

L'honneur et la charge me reviennent de vous présenter la synthèse du rapport sur le dossier n°062**,** relatif au projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n°5900150003504 et du protocole d'accord de don n°5900155017758 signés le 27 février 2023 entre le Burkina Faso et la Banque africaine de développement (BAD), pour le financement du Projet d'urgence pour le renforcement de la production agricole au Burkina Faso (PURPA-BF).

Les travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond, se sont déroulés, sous la présidence des députés Moussa NOMBO et Drissa SANOGO, respectivement Président et Vice-président de ladite Commission, le mercredi 26 juillet 2023, de 13 heures 20 minutes à 14 heures 50 minutes, le vendredi 28 juillet 2023, de 17 heures 15 minutes à 18 heures 55 minutes et le lundi 31 juillet 2023, de 11 heures 50 minutes à 14 heures 10 minutes.

Ces travaux ont permis aux commissaires d'auditionner monsieur Amadou DICKO, Ministre délégué auprès du Ministre de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques, chargé des ressources animales.

Il était assisté de ses collaborateurs et des représentants du ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

Les Commissions saisies pour avis étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), par le député Thomas TRAORE ;
- la Commission du développement durable (CDD), par les députés Sayouba ZONGO et Nonyeza BONZI ;
- la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), par le député Souleymane OUEDRAOGO.

Monsieur le Président, suite à l'exposé du gouvernement, la Commission a exprimé au cours du débat général, des préoccupations auxquelles le gouvernement a apporté des éléments de réponse.

L'essentiel de ces préoccupations et leurs réponses figurent dans le rapport qui a été mis à votre disposition par les services législatifs.

Monsieur le Président ;

Monsieur le Ministre délégué auprès du Ministre de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques, chargé des ressources animales ;

Mesdames et messieurs les hauts cadres du ministère ;

Chers collègues ;

Mesdames, messieurs.

Le texte sur lequel nous devons nous prononcer porte sur l'accord de prêt n°5900150003504 et du protocole d'accord de don n°5900155017758 signés le 27 février 2023 entre le Burkina Faso et la Banque africaine de développement (BAD), pour le financement du Projet d'urgence pour le renforcement de la production agricole au Burkina Faso (PURPA-BF).

L'objectif du PURPA-BF est de contribuer à l'augmentation des productions de maïs, riz, soja, niébé, sorgho et promouvoir le blé pour renforcer la sécurité alimentaire des populations face aux impacts de la guerre en Ukraine. Le projet interviendra sur toute l'étendue du territoire.

Les résultats attendus du PURPA sont :

- l'augmentation de la productivité des cultures de riz (1,5 à 5 t/ha), de maïs (1,5 à 4 t/ha), de niébé (0,6 à 1,2 t/ha), de soja (0,9 à 1,5 t/ha), de sorgho (0,9 à 1,5 t/ha) et de blé (1,8 à 2,4 t/ha) ;

- la production additionnelle de 1 148 333 tonnes de céréales (riz, maïs et sorgho), de 59 200 tonnes de légumineuses (niébé et soja), et l'introduction et la mise à l'échelle de la culture de blé (+60 T de semences) ;
- l'utilisation des variétés performantes et climato-résilientes de riz, maïs, niébé, soja, sorgho et blé par 330 525 producteurs dont 109 300 femmes (33,07%), 31 075 personnes déplacées internes (09,40%) et 64 083 jeunes (19,39%) ;
- les réformes sur le sous-secteur intrants apporteront des réponses structurelles pour renforcer l'accessibilité en intrants dans le pays face aux crises.

Pour ce faire, dans l'objectif d'atteindre ces résultats, le projet prévoit acquérir et mettre à la disposition des producteurs :

- 21 125 tonnes de NPK ;
- 10 000 tonnes d'Urée ;
- 2 000 tonnes de Burkina Phosphate ;
- 3 000 tonnes de fumure organique ;
- 8 710 tonnes de semences certifiées des spéculations concernées.

Le Projet est structuré en quatre (04) composantes :

- **Composante 1 :** amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité en semences certifiées adaptées au climat ;
- **Composante 2 :** amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des fertilisants agricoles et appui-conseil intégrant l'information climatique ;
- **Composante 3 :** réformes sur la gouvernance du sous-secteur des intrants et du fonctionnement des chaînes de valeur semences et engrais ;
- **Composante 4 :** coordination et gestion du Projet.

Le coût estimatif du PURPA-BF est de 29 899 700 Unités de Compte soit vingt-cinq milliards cinq cent vingt-deux millions neuf cent quatre un mille neuf cent quatorze (25 522 981 914) de francs CFA HT.

Le plan et les caractéristiques du financement quant à eux, sont contenus dans le rapport qui a été mis à votre disposition.

Monsieur le Président,

Chers collègues,

Au terme de l'examen du projet de loi, la Commission des finances et du budget est convaincue que la ratification de l'accord de financement permettra au Burkina Faso :

- d'accroître substantiellement la production agricole ;
- de créer des emplois notamment dans le secteur agricole ;
- d'améliorer significativement les conditions de vie des populations.

Par conséquent, elle recommande à la plénière l'adoption du présent projet de loi.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur. Je passe la parole à la Présidente de la CGSASH pour son rapport d'avis.

Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA
Présidente de la CGSASH

Merci Excellence. Avec votre autorisation, je vais donner la parole à l'honorable Souleymane OUEDRAOGO, notre rapporteur auprès de la COMFIB pour livrer à la plénière la substance du rapport de la CGSASH.

Merci.

M. Souleymane OUEDRAOGO
Rapporteur CGSASH sur le dossier n°062

Bonjour.

Merci madame la Présidente.

Bonjour Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition.

Bonjour mesdames et messieurs tous corps confondus.

Monsieur le Président, avec votre permission je souhaiterais lire directement l'appréciation et l'avis de la Commission.

APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la COMFIB fait par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CGSASH.

Au terme de ces échanges, la CGSASH estime que la ratification de l'accord de prêt permettra :

- d'accroître substantiellement la production agricole aux fins de renforcement de la sécurité alimentaire ;
- d'améliorer la disponibilité et l'accessibilité en semences certifiées adaptées au climat et aux fertilisants agricoles ;
- d'améliorer significativement les conditions de vie des populations.

Par conséquent, la CGSASH émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 1er août 2023

La Présidente : **Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA**
Le Rapporteur : **Souleymane OUEDRAOGO**

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur. A présent, je donne la parole au président de la CAEDS pour son rapport d'avis.

M. Daniel ZOUNGRANA
Président de la CAEDS

Merci Excellence Monsieur le Président. Je vais inviter une dernière fois l'honorable SAVADOGO Pawindé Edouard à livrer le rapport de la Commission.

M. Pawindé Edouard SAVADOGO
Représentant du rapporteur de la CAEDS sur le dossier n°062

Enfin, pour le dernier dossier, nous n'allons pas déroger à la règle, qui est de lire l'appréciation et l'avis de la Commission.

APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

Après examen du projet de loi et analyse du compte rendu du député rapporteur, la CAEDS estime que la ratification de l'accord de financement permettra l'accroissement substantiel de la production agricole et l'amélioration significative des conditions de vie des populations.

Par conséquent, la CAEDS émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 1er août 2023

Le Président : **Daniel ZOUNGRANA**
Le Rapporteur : **Thomas TRAORE**

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur. Enfin, je passe la parole au président de la CDD pour son rapport d'avis.

M. Kanibé TUINA
Vice-président de la CDD

Excellence Monsieur le Président, avec votre autorisation, nous prions l'honorable KABRE Aboubacar de bien vouloir achever la mission.

M. Aboubacar KABRE
Rapporteur de la CDD sur le dossier n°062

Merci beaucoup Vice-président.

Excellence avec votre permission.

APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

À l'issue du compte rendu du rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CDD.

La CDD note que le diagnostic établi par le gouvernement dans le cadre du présent projet de loi est confirmé par les conclusions du rapport de la

mission d'information conduite par la CDD sur « *l'utilisation des engrais et des pesticides au Burkina Faso* ». En effet, le rapport a déploré, entre autres, les difficultés d'accès aux intrants disponibles et de qualité, la faible organisation des distributeurs, la prolifération et l'utilisation des engrais et intrants agricoles non homologués dans notre pays.

Avec réalisme la Commission note que l'utilisation combinée des engrais chimiques et des biofertilisants permet d'accroître des rendements agricoles et peut participer à l'atteinte de l'autosuffisance et de la sécurité alimentaires.

Toutefois, elle exhorte le gouvernement à :

1. promouvoir les engrais foliaires dans les mécanismes de subventions de l'Etat en remplacement progressif des engrais chimiques, en particulier l'urée ;
2. promouvoir l'agriculture biologique ou dans une moindre mesure une agriculture écologique.

En attendant une réelle refonte des pratiques agriculturales au Burkina Faso, plus polarisées sur une agriculture qui concilie autosuffisance et sécurité alimentaire, la Commission émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 31 juillet 2023

Le Vice-président : **Kanibé TUINA**
Aboubacar KABRE pour le rapporteur : Sayouba ZONGO

Je vous remercie.

<u>Le Président</u>

Félicitations pour la mission.

Merci monsieur le rapporteur.

Mesdames et messieurs les députés, à présent le débat général unique est ouvert. Les députés qui souhaitent intervenir dans le débat sont priés de se faire inscrire sur les listes. Je vous invite chers collègues à indiquer le numéro du dossier sur lequel votre intervention va porter.

Je rappelle qu'aux termes des dispositions de l'article 61, alinéa 4 de notre règlement je cite : *« Les députés membres de la Commission saisie au*

fond défendent leur rapport devant la plénière, ils s'abstiennent de poser des questions au cours des débats », fin de citation.

Ces dispositions s'appliquent donc aux députés membres de la COMFIB qui, en rappel, est affectataire de tous les trois dossiers pour le fond.

Chers collègues, la liste est ouverte.

(Inscription des députés sur la liste)

L'honorable Souleymane OUEDRAOGO a la parole.

M. Souleymane OUEDRAOGO (GC/OSC)

Merci Excellence Monsieur le Président.

Je voudrais faire quelques observations avant de poser une seule question.

A la lecture des projets que nous avons examinés depuis hier, les projets les plus dominants sont des projets en lien avec l'agriculture et l'objectif, c'est d'accroitre ou d'augmenter la productivité agricole au Burkina Faso.

Nous savons aussi que l'augmentation de cette productivité agricole est aussi déterminée par la maitrise de l'eau. La maitrise de l'eau qui passe naturellement par non seulement la construction des barrages mais également comment faire pour réduire l'avancée du désert à travers la plantation des arbres mais aussi comment faire pour créer les conditions d'une bonne pluviométrie.

Nous savons aussi que le Burkina Faso est un grand exemple au temps de la révolution en matière de plantation d'arbres avec Thomas SANKARA et chaque Burkinabè pouvait faire la différence avec le voisin par rapport au nombre d'arbres plantés.

Ensuite, nous avons eu après l'ère révolutionnaire, des programmes comme « 8000 villages, 8000 forêts ».

Il semble que le Rwanda a bien appris la leçon du Burkina Faso parce qu'il semble qu'ils ont réussi ce défi de la plantation des arbres.

Je voudrais savoir : quelle est la politique de la Transition actuelle pour faire reculer ce désert et comment provoquer également des conditions qui permettraient au Burkina Faso d'avoir une bonne pluviométrie. Je rappelle aussi qu'il y a eu l'opération « Saaga », je ne sais pas si ça a donné vraiment les résultats escomptés, mais dans tous les cas, c'était des stratégies pour permettre au Burkina Faso d'augmenter sa productivité agricole.

Je pense que c'est très important parce que tous ces projets sont dépendants de ces facteurs tout à fait naturels mais que l'homme pourrait jouer à améliorer.

Je vous remercie.

Le Président

Merci beaucoup.

L'honorable GUITI Lassina a la parole.

M. Lassina GUITI (GC/FDS)

Merci Excellence Monsieur le Président.

Ma question est transversale, elle porte sur tous les projets de loi que nous sommes en train d'analyser ce matin puisque la question est en rapport avec ce que certaines personnes appellent la pléthore de projets qui interviennent au niveau du ministère de l'agriculture.

Il m'a été dit qu'il fut un moment où au ministère de l'agriculture, il y avait plus de 800 projets qui intervenaient en même temps. Je ne sais pas combien de projets interviennent au ministère de l'agriculture actuellement mais je sais que ce n'est pas peu non plus. Même si ça ne vaut pas 800.

En fait, la question met le nombre de projets en lien avec la situation alimentaire et nutritionnelle de notre pays. 800 projets, une situation alimentaire et nutritionnelle peu satisfaisante qui persiste d'année en année et voici que l'Assemblée est encore en train de donner son quitus pour le financement qui va ouvrir de nouveaux projets.

Je voudrais maintenant demander à monsieur le Ministre : en quoi il peut rassurer la Représentation nationale que cet argent et ces nouveaux projets qui vont bientôt s'ouvrir vont finalement permettre à notre pays de sortir de sa situation alimentaire et nutritionnelle difficiles.

C'est ce que je voulais juste savoir à travers cette question.

Merci bien.

Le Président

Merci. L'honorable Moussa SANGARE a la parole.

M. Moussa SANGARE (FDS)

Merci Excellence et félicitations à la COMFIB.

Ma première question monsieur le ministre, c'est le dossier n°060 et concerne la composante 1 renforcement de la résilience aux changements climatique des productions agro-sylvo-pastorales plus précisément la sous composante appui à la gestion durable d'espaces agro-sylvo-pastoraux.

J'aimerais savoir : est-ce qu'il y a un volet de ce projet qui prévoit la création ou la consolidation des zones pastorales afin d'éradiquer ou limiter les conflits entre pasteurs et agriculteurs.

Je voudrais aussi savoir : comment ce projet va renforcer la communication, la confiance et l'entente entre les éleveurs et les forces de défense et de sécurité dans les zones concernées par la lutte contre le terrorisme ? Parce qu'aujourd'hui dans ces zones, un éleveur ou un groupe d'éleveurs qui perdent par exemple leurs animaux et se retrouvent en face d'un FDS, non seulement ces personnes vont avoir peur mais aussi les FDS ne seront pas tranquilles. Alors j'aimerais savoir si ce projet aussi va mettre l'accent sur cet aspect bonne collaboration mutuelle entre eux dans ces zones concernées ?

La deuxième préoccupation, c'est le dossier n°061. Monsieur le ministre, à ce niveau, j'aimerais savoir si le projet mettra un accent particulier sur la protection, la valorisation et la vulgarisation du poulet bicyclette labelisé ? Quelles sont les zones du pays qui vont bénéficier de ce projet ? Puisqu'à la lecture de cette loi je n'ai pas pu apercevoir, j'aimerais savoir les zones qui sont concernées.

Et enfin, quelles sont les conditions qu'un citoyen Lambda doit remplir pour bénéficier de ce projet ?

Je vous remercie Excellence.

Le Président

Merci cher collègue. L'honorable TUINA Kanibé a la parole.

M. Kanibé TUINA (GC/PDCE)

Merci Excellence pour la parole. Je joins ma voix à celle de l'honorable SANGARE pour adresser nos félicitations à la Commission COMFIB pour la qualité du travail abattu.

Mon intervention sera axée sur la gestion des trois projets. Je ne suis pas un spécialiste des chiffres mais plutôt un adepte des résultats.

Monsieur le Ministre, il nous a été donné de constater dans la gestion des projets par le passé, des gestions personnalisées, de copinages amicales, parentales, etc. bien sûr au détriment d'acteurs volontaristes.

Monsieur le Ministre, nous espérons pour ne pas dire que nous recommandons pour ces projets, un choix judicieux, objectif, transparent des bénéficiaires. Ceci pour l'atteinte effective des objectifs fixés par ces projets.

Merci.

Le Président

Merci cher collègue. L'honorable Edouard SAVADOGO a la parole.

M. Pawindé Edouard SAVADOGO (GC/PDCE)

Merci bien Excellence.

J'ai juste une question ou un besoin de réponse concernant le dossier n°061.

A la question n°18, on avait demandé la date probable de démarrage du projet et la réponse laissait entendre que la date est liée à l'adoption par l'Assemblée de la ratification.

Cette réponse ne me satisfait pas. Je pense qu'on devrait avoir au moins une idée assez claire ; si nous l'adoptons aujourd'hui, c'est dans combien de temps ça sera mis en œuvre. Qu'est-ce qui est prévu selon votre échéancier pour la mise en œuvre de ce projet ?

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue.

L'honorable Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA a la parole.

Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA (GC/PDCE)

Merci Excellence pour la parole.

J'ai trois petites préoccupations. La première préoccupation est relative au dossier n°060 et la question n°04 à savoir les critères de choix des bénéficiaires.

En répondant à la question, le gouvernement a parlé d'une approche demande et par la suite, par appel à projet. Donc, j'aimerais demander une clarification de ces différentes notions. Concernant même le système, comment se fait cette approche et après l'appel à projet, comment tout cela est géré.

Ma deuxième préoccupation concerne le dossier n°061, la question n°16 qui parle du nombre d'unités à construire et celles à réhabiliter. Dans la réponse du gouvernement, on ne voit pas clairement. Apparemment sur la réponse, je pense qu'il y a un « les » qui est sauté ; je ne sais pas si c'est la Commission qui n'a pas bien retransmis, j'aimerais qu'on nous dise clairement, est-ce que toutes les 15 unités sont à construire et rien n'est à réhabiliter. Parce qu'on parle de construction et de réhabilitation et on ne voit pas le terme réhabilitation dans la réponse du gouvernement. Donc, j'aimerais aussi avoir une clarification à ce niveau.

Enfin, le dossier n°062, ma préoccupation est en lien avec la question n°04 qui parle de l'agroécologie. Dans la réponse du gouvernement, ils ont dit que le Burkina Faso était un exemple dans la sous-région sur l'agroécologie.

Donc, j'aimerais avoir plus de détails parce que nous savons qu'ici très souvent, on aime dire que nos populations utilisent plus les engrais chimiques. Comment se fait-il qu'avec cela, on arrive à parler d'agroécologie et qu'on dise même que c'est un exemple dans la sous-région ?

J'aimerais savoir dans les autres pays, comment cela se passe. A quel niveau ils sont parce que nous voulions aller de l'avant justement avec la promotion de l'agroécologie.

Si je peux avoir plus de détails sur la question. Aussi, quelle zone du Burkina Faso nous a valu d'être ce modèle en agroécologie dans la sous-région ?

Je vous remercie.

Le Président

Merci. L'honorable Dafidi David LOMPO a la parole.

M. Dafidi David LOMPO (GC/PDCE)

Merci bien Excellence.

Je voudrais féliciter la Commission pour le travail abattu et également le gouvernement pour nous avoir donné autant d'argent pour agir sur le terrain.

J'ai juste un commentaire qui concerne l'ensemble des projets et même ceux d'hier et une question pour comprendre.

Le commentaire, c'est que depuis l'avènement de la Transition, nous travaillons à notre souveraineté sur tous les aspects et l'ancien moule dans lequel on a toujours eu les projets, -je dis en passant que j'ai 40 ans de service, donc j'ai vu passer beaucoup de projets- ce moule ne nous aidait pas à nous passer de l'aide. Au contraire, ça nous a toujours enfoncé pour qu'on ait toujours besoin d'aller chercher de l'aide, d'aller chercher de l'argent ailleurs pour nous endetter et rester toujours dépendant. Et cela, il y avait 2 portes d'entrée pour nous enfoncer.

- La première, c'est ceux qui disent nous aider, qui nous donnent déjà une manière de faire qui vraisemblablement ne peut pas nous sortir de l'aide ;
- Et l'autre, c'est nous les acteurs qui trouvons plaisir à profiter personnellement de ce que l'aide donne sans chercher à changer, ce pourquoi on a pris l'aide. Donc, le résultat final, c'est qu'on recule au lieu d'avancer.

On peut vous citer beaucoup de projets qui ont été financés à coût de milliards et aujourd'hui, si on vous demande qu'est-ce que ce projet a laissé sur le terrain, on ne trouve pas. C'est pour cela, lorsqu'on a commencé à égrainer la liste des projets depuis hier jusqu'à maintenant, j'ai cherché à comprendre est-ce qu'on est sorti du moule passé ou on est toujours dedans ?

Donc, c'est là ma question, monsieur le Ministre. Eclairez-moi et rassurez-moi qu'on a changé de paradigme.

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue.

Nous sommes au terme des interventions, je me tourne vers le gouvernement.

Je passe la parole à la Commission d'abord pour répondre éventuellement aux questions posées par les députés.

Monsieur le Président !

M. Moussa NOMBO
Président de la COMFIB

Merci bien Excellence.

Je crois que la Commission n'a pas reçu véritablement de questions. L'honorable Présidente de la CGSASH voulait s'assurer qu'il n'y a pas un lapsus calami quelque part. Effectivement, il y a un « les » qui a été omis à la question n°16. Ce sont toutes les unités effectivement. C'est ce que je voulais préciser.

Merci Excellence.

Le Président

Merci beaucoup. A présent, je donne la parole au gouvernement pour répondre aux questions des députés.

Monsieur le Ministre !

M. Amadou DICKO
Ministre délégué auprès du ministre de l'Agriculture,
des Ressources animales et halieutiques,
Chargé des Ressources animales

Nous voulons solliciter une trentaine de minutes pour nous concerter avant de revenir, si possible.

Le Président

D'accord. Il est 10 heures 45 minutes, nous observons alors une suspension de 30 minutes. Nous nous retrouvons à l'hémicycle à 11 heures 15 minutes.

La séance est suspendue. ***(Coup du maillet)***

-Il est 10 heures 45 minutes-

(La séance suspendue à 10 heures 45 minutes
est reprise à 11 heures 28 minutes)

Le Président

La séance est reprise ! ***(Coup du maillet)***

A présent, je donne la parole au gouvernement pour répondre aux questions des députés.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

M. Amadou DICKO
Ministre délégué auprès du ministre de l'agriculture,
des ressources animales et halieutiques,
chargé des ressources animales

Merci bien. Je vais également réajuster *(le micro)* vers le haut. ***(Rires)***

D'accord merci bien Excellence Monsieur le Président.

Honorables députés, bonjour à tous.

C'est un réel plaisir pour moi d'être là à l'Assemblée, je pense que c'est la seconde fois que je viens ici après le discours sur la situation de la Nation en mai 2023.

Je suis également là avec mes collaborateurs qui nous ont accompagné lors des travaux de Commission en début de semaine. Nous ne venons pas fréquemment à l'Assemblée, mais nous suivons avec grand intérêt tous les travaux qui se passent ici. Également, nous avons suivi avec grand intérêt les débats de ce matin concernant la sécurité alimentaire qui nous intéresse tous et qui nous touche tous à un niveau ou à un autre.

Je vais rapidement répondre à l'ensemble des questions posées par les honorables députés.

La première question porte sur la politique de la Transition pour arrêter l'avancée du désert et améliorer la pluviométrie. Il faut dire que nous sommes dans un monde très dynamique, nous ne contribuons pas aux changements climatiques mais nous subissons beaucoup. Nous avons des grands pays qui sont des grands pollueurs et nos pays malheureusement n'ont pas beaucoup de mécanismes pour pouvoir arrêter ces changements climatiques dont nous subissons vraiment les effets dans notre pays.

Ce que nous faisons au niveau du gouvernement, il y a le ministère de l'environnement qui met en œuvre des actions de reboisement, mais surtout qui met en œuvre des projets de construction de barrages pour la mobilisation d'eau de surface pour la production agricole.

Il faut dire également qu'au niveau du ministère de l'agriculture et des ressources animales, nous mettons en œuvre des forages un peu partout dans le pays, mais ce que nous avons personnellement remarqué, c'est que nous avons plusieurs forages à faible débit qui ne nous permettront pas vraiment de faire de grandes productions agricoles. Actuellement, la tendance est d'aller vers des forages à haut débit qui permettraient de mobiliser l'eau. Pour ceux qui ont connu le forage Christine, si nous avons plusieurs forages Christine dans notre pays, je pense que nous pourrons vraiment décoller au niveau de l'agriculture et de l'élevage.

Il y a la question de l'honorable GUITI qui porte sur la pléthore de projets qui interviennent au ministère de l'agriculture. Je pense que le chiffre avancé est de 800, mais même au niveau national, nous ne pouvons pas avoir 800 projets.

Au niveau de l'agriculture et des ressources animales, nous avons au total 43 projets. Je pense que c'est le ministère qui a le plus de projets mais ça se limite à 43.

La question est que malgré ces projets, nous n'arrivons pas à atteindre l'autosuffisance alimentaire. Peut-être que l'autre question qu'il faut se poser également, c'est : où serions-nous s'il n'y avait pas ces projets ? Est-ce que ces projets contribuent réellement ou pas ? Je pense qu'il y a un ensemble de questions qu'il faut se poser et très bientôt, nous allons organiser les assises nationales sur l'agriculture et sur l'élevage. Et si nous avons, - je ne peux pas employer le mot pléthore-, si nous avons plusieurs projets également, cela témoigne également du dynamisme des agents que nous avons au niveau du ministère. Il n'y a aucun projet qui est donné à un ministère ou bien à un département. Tous les projets sont compétitifs au niveau national et au niveau international.

Maintenant, -je pense que cela est en lien avec la question posée par l'honorable-…, depuis très longtemps, on mène ce type de projets mais nous n'atteignons pas l'autosuffisance alimentaire. Je pense que la question est très juste et nous allons vraiment l'étudier dans le cadre des assises nationales sur l'agriculture et sur l'élevage.

Au niveau de l'agriculture, nous avons 43 projets. Ce nombre peut paraitre élevé, mais cela ne permet pas de couvrir les besoins en matière d'investissement agricole. C'est en moyenne 120 milliards qui sont investis dans le sous-secteur de l'agriculture et de l'élevage. Mais à titre d'exemple, on peut vous dire que pour aménager 1500 hectares, on a besoin de quinze mille milliards de francs CFA, … *(Quinze mille milliards ? S'étonnent certains députés)* Oui, quinze mille milliards pour aménager 1500 hectares. Donc, ces projets permettent vraiment de mobiliser des fonds. Ça contribue un peu à atteindre l'autosuffisance alimentaire, mais de notre avis, nous allons atteindre l'autosuffisance alimentaire lorsque nous allons la traiter comme nous traitons actuellement la crise sécuritaire. C'est dans ce sens que le Chef de l'Etat a lancé l'initiative présidentielle pour la production agricole. Et si nous multiplions cette initiative chaque année, nous pourrons atteindre l'autosuffisance alimentaire.

Nous avons lancé le premier plan opérationnel de la campagne sèche et pour la campagne sèche 2023-2024, le plan est déjà en élaboration pour continuer à produire en saison sèche. En fait, il faut qu'au niveau du pays, nous arrivons à produire 12 mois sur 12 dans toutes les contrées du pays.

Maintenant, il y a la question sur la gestion personnalisée des projets au détriment des acteurs. Je pense que c'est un problème qui est réel et qui est transversal au niveau du pays. Donc, le gouvernement a adopté une nouvelle règlementation qui oblige la mise en place d'unités de gestion par recrutement et non par nomination. Et pour le choix des bénéficiaires, c'est par un comité d'approbation et de sélection qui est mis en œuvre au niveau provincial et au niveau régional.

On me dit que c'est plutôt 1500 hectares pour 1500 milliards.

(Murmures, commentaires et rires)

D'accord, excusez-moi.

Pour un choix objectif et transparent des bénéficiaires, ces derniers apportent leurs contributions pour plus de responsabilité et d'approbation dans une perspective de durabilité. Mais, je pense également que c'est au niveau individuel que nous devrons résoudre cette question. Lorsqu'il y a un projet, nous devons tous éviter les interventions. Il ne faut pas influencer un comité de sélection. On lance le recrutement, mais nous tous qui sommes là, chacun veut intervenir pour pouvoir placer une personne. Et si nous le faisons, nous n'allons pas avoir de projets qui vont s'exécuter réellement. Puisque les gens partent dans les projets mais ce n'est pas pour avoir plus de travail.

Au Burkina Faso, comme on aime le dire, personne ne lutte pour avoir plus de travail, les gens luttent pour avoir plus d'avantages. Donc, plus les gens sont attachés aux biens matériels, ils courent dans les projets. Je pense que nous allons avoir de plus en plus des projets qui sont personnalisés.

Également avec le ministre SOMBIE, nous sommes en train de voir au niveau des unités de gestion des projets, lorsque vous regardez dans tous les projets, au niveau de la dernière composante, c'est la composante gestion des projets. Nous sommes en train de voir comment limiter les coûts liés à cette composante au maximum à 10% du coût du projet. Si nous arrivons à le limiter, je pense qu'on aura des projets de moins en moins personnalisés et nous sommes le ministère du développement rural et chaque agent dans le ministère doit se poser la question de savoir pour qui il travaille. Est-ce que nous travaillons pour les paysans, ou bien, est-ce que nous travaillons pour nous-mêmes ? C'est là toute la question.

Nous sommes en train de regarder pour qu'au niveau de l'unité de gestion des projets, il n'y ait pas vraiment des largesses à ce niveau et limiter au maximum à 10% du coût du projet.

Maintenant, il y a la question qui porte sur la date du démarrage du projet, c'est le dossier n°061.

Après le vote de la loi par l'Assemblée législative de transition, elle doit être transmise pour promulgation par le Chef de l'Etat. Après promulgation, interviendra le décret de ratification de l'accord de financement pour la publication des actes juridiques au journal officiel. Enfin, un certificat juridique sera demandé au Conseil constitutionnel. Nous estimons que si la loi est transmise diligemment au Chef de l'Etat, le gouvernement mettra tout en œuvre pour transmettre les éléments juridiques à la BAD pour qu'elle prononce la mise en vigueur de l'accord de financement. On peut dire que d'ici octobre, le projet pourra démarrer.

Quels sont les critères de choix des bénéficiaires ? Il faut clarifier l'approche demande, c'est la question de l'honorable Marie Angèle TIENDREBEOGO.

On donne l'information aux bénéficiaires sur le projet, son approche, son mécanisme d'accès et les conditions pour bénéficier du projet. Ensuite, on fait l'appui conseil par les services techniques aux bénéficiaires qui souhaitent participer au projet. Ceux qui souhaitent participer élaborent leur projet à soumettre à un comité d'approbation et de sélection mis en place au niveau régional.

Une question d'un honorable sur l'agroécologie.

L'agroécologie, peut-être pour ceux qui ne sont pas dans le milieu agricole, c'est l'utilisation des intrants bio pour pouvoir produire. Mais, il faut dire qu'aucun pays n'a pu se développer à 100% avec l'agriculture bio. Dans nos pays, nous pouvons tester mais les exploitants à petite échelle peuvent utiliser des intrants bio. Mais pour des grandes exploitations, nous sommes obligés d'aller aux chimiques qui dégradent les sols ou bien faire la combinaison chimique et biologique.

Donc, l'agroécologie prône une réduction des intrants chimiques au profit des intrants organiques. L'agroécologie n'interdit pas l'usage des engrais chimiques, elle est donc différente de l'agriculture biologique qui interdit l'usage d'engrais chimique.

Le Burkina Faso est l'un des premiers pays de la sous-région à avoir entrepris plusieurs actions en faveur de l'agroécologie :

- l'adoption d'une stratégie nationale de développement de l'agroécologie ;
- la prise en compte de la promotion agroécologie comme attribution spécifique de la Direction générale de la production végétale ;
- la relecture des curricula de formation des centres de formation rurales et des écoles ;
- la mise en œuvre de projets axés sur l'agroécologie tel que le projet d'agriculture contractuelle et la transition écologique ;
- l'existence de plusieurs associations telles que ALFA à Fada, APIL à Ziniaré et autres qui font la promotion de l'agroécologie au niveau national.

Pour les questions de l'honorable David LOMPO, la question était que depuis l'avènement de la Transition, nous travaillons pour notre souveraineté. Le moule des projets qui nous permet de sortir de l'aide, sommes-nous toujours dans ce moule ? Le gouvernement met actuellement l'accent sur la mobilisation des ressources à travers l'accroissement des recettes fiscales. Cela permet de réduire, à terme, la proportion des investissements et du déficit budgétaire financé par l'aide extérieure.

Aussi, dans la nouvelle règlementation, le regard est plus rigoureux sur la mise en œuvre des projets et le focus est mis sur la gestion axée sur les résultats. Les projets sont évalués périodiquement à travers des instances et des sanctions positives ou négatives sont prises à l'endroit des responsables desdits projets.

Pour la question de l'honorable SANGARE Moussa, comment le projet va-t-il renforcer la communication et la confiance entre les éleveurs et les FDS dans la lutte contre le terrorisme ?

Il faut dire que dans la lutte contre le terrorisme, pour renforcer la collaboration entre les FDS et les éleveurs, nous pensons qu'il faut renforcer le système d'identification au niveau national. Puisque le terrorisme est venu trouver qu'au Burkina Faso, vous avez plusieurs personnes qui ne sont pas identifiées de manière formelle ; il n'y avait pas un système d'identification des animaux. Il est bien vrai qu'il y a des systèmes endogènes que les acteurs connaissent entre eux, mais ce système avait des limites.

Aujourd'hui, là où nous sommes en train de renforcer, nous avons été à Fada et on s'est engagé à doter en acte de naissance et en pièce d'identité, près de 1500 éleveurs. Parce que le grand souci que nous avons, lorsque des FDS arrêtent des éleveurs avec des animaux, est-ce que les animaux leur appartiennent ? Les FDS ne peuvent pas prouver que les animaux n'appartiennent pas aux éleveurs, les éleveurs également ne peuvent malheureusement pas prouver que les animaux leur appartiennent. Vous voyez ? Et si nous ne renforçons pas ce système d'identification, la confiance risque de ne pas vraiment s'établir. Du reste, il y a également plusieurs projets, où nous faisons la sensibilisation. Nous rencontrons les FDS et les éleveurs à des séances, nous l'avons fait à Fada et dans d'autres localités. Il y a également les gouverneurs qui font un travail formidable au niveau régional pour pouvoir rapprocher ces deux entités.

Je pense que c'était l'essentiel des questions.

Il y a une question sur les poulets bicyclettes. Je pense que là, il y a un projet qui a été élaboré et nous sommes à la recherche de financement pour faire la promotion du poulet bicyclette. Également dans le projet PIMSAR, vous allez voir qu'il y a un volet aviculture à l'intérieur.

Il faut dire qu'actuellement la situation de l'aviculture, c'est qu'après le passage de la grippe aviaire en 2021, bon nombre de fermes sont fermées autour de la ville de Ouagadougou. Donc, le projet que nous sommes en train d'élaborer vise à relancer l'ensemble de ces unités de production qui sont aux alentours de nos villes.

Quelles sont les zones qui sont concernées par le dossier n°062 ? Comme on l'a indiqué, ce sont les Régions des Hauts-Bassins, de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Ouest et du Centre.

Je pense que j'ai répondu à l'ensemble des questions, merci bien à vous.

Le Président

Je remercie le gouvernement. Le débat général est clos.

J'appelle à présent en discussion, les articles des projets de lois, objets des dossiers n°060, 061 et 062.

Dossier n°060

Je passe la parole à la Commission.

Intitulé du projet de loi. Y-a-t-il des observations ?

M. Issaka TAPSOBA
Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°060

Excellence Monsieur le Président, il y a des amendements qui sont en gras et portés en note de bas de page.

Le Président

Merci.
Les visas. Y'a-t-il des observations ?

M. Issaka TAPSOBA
Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°060

Au niveau des visas, il y a deux amendements qui sont repris en gras en note de bas de page.

Le Président

Merci. Madame la Secrétaire parlementaire, veuillez me rappeler le nombre de votants.

Mme Esther BAMOUNI/KANSONO
Troisième Secrétaire parlementaire

Excellence Monsieur le Président, nous avons 70 votants.

Merci.

Le Président

Merci madame la Secrétaire parlementaire.

Article 1.
La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

M. Issaka TAPSOBA
Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°060

Excellence Monsieur le Président, les mêmes amendements qui ont été apportés au niveau de l'intitulé sont également repris au niveau de l'article 1 et portés en note de bas de page.

Le Président

Merci.

M. Issaka TAPSOBA
Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°060

Il y a également l'article lui-même dont l'écriture n'avait pas respecté les normes de l'Assemblée. C'est la première lettre seulement qui est en majuscule au lieu que ce soit toutes les lettres.

Merci.

Le Président

Merci. L'article 1 est mis aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Article 2. La Commission a la parole.

M. Issaka TAPSOBA
Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°060

Excellence Monsieur le Président, au niveau de l'article 2, c'est l'écriture de l'article seulement qui a été amendé et cet amendement a été porté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 2 aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70
Adopté.

A présent, je passe aux voix, l'ensemble du projet de loi, objet du dossier n°060.

Contre : 00
Abstention: 00
Pour : 70

Adopté.

L'Assemblée législative de transition a adopté. *(Coup du maillet)*

Dossier n°061

Je passe la parole à la Commission.

Intitulé du projet de loi. Y a-t-il des observations ?

M. Issaka TAPSOBA
Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°061

Excellence Monsieur le Président, il y a effectivement des amendements et ils sont en gras et portés en note de bas de page.

Le Président

Les visas. Y-a-t-il des observations ?

M. Issaka TAPSOBA
Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°061

Excellence Monsieur le Président, au niveau des visas, il y a des amendements également qui sont portés en note de bas de page.

Le Président

Merci.

Article 1. La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

M. Issaka TAPSOBA
Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°061

Excellence Monsieur le Président, les mêmes amendements qui ont été faits pour la loi précédente, au niveau de l'article, l'écriture a été corrigée et au niveau de l'intitulé, les mêmes observations qui ont été faites ont été reprises au niveau de l'article 1. Ces amendements sont également portés en note de bas de page.

Le Président

Merci. L'article 1 est mis aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 2. La Commission a la parole.

M. Issaka TAPSOBA
Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°061

Excellence Monsieur le Président, au niveau de l'article 2, c'est l'écriture du mot article seulement qui a été corrigée et cet amendement a été porté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 2 aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.
A présent, je passe aux voix, l'ensemble du projet de loi, objet du dossier n°061.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

L'Assemblée législative de transition a adopté. *(Coup du maillet)*

Dossier n°062

Je passe la parole à la Commission.

Intitulé du projet de loi. Y-a-t-il des observations ?

M. Issaka TAPSOBA
Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°062

Excellence Monsieur le Président, il y a des amendements qui sont repris en gras.

Le Président

Merci. **Les visas**.

M. Issaka TAPSOBA
Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°062

Excellence Monsieur le Président, au niveau des visas, il y a un amendement par rapport à la date de la résolution portant validation du mandat des députés. Cet amendement est porté également en note de bas de page.

Le Président

Merci.

Article 1. La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

M. Issaka TAPSOBA
Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°062

Excellence Monsieur le Président, au niveau de l'article 1, les amendements qui ont été portés au niveau de l'intitulé ont été repris également au niveau de l'article 1.

Le Président

Merci. L'article 1 est mis aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70
Adopté.

Article 2. La Commission a la parole.

M. Issaka TAPSOBA
Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°062

Excellence Monsieur le Président, au niveau de l'article 2, l'amendement porte sur l'écriture du mot article qui a été repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 2 aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

A présent, je passe aux voix, l'ensemble du projet de loi, objet du dossier n°062.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

L'Assemblée législative de transition a adopté. *(Coup de maillet)*

L'ordre du jour de notre séance de ce matin est épuisé. La prochaine séance plénière aura lieu le mardi 08 août 2023 à 09 heures. Elle sera consacrée à l'examen du projet de loi portant protection, sauvegarde et valorisation du patrimoine culturel au Burkina Faso, conformément à l'ordre du jour de notre session permanente.

La séance est levée. ***(Coup du maillet)***

-Il est 11 heures 54 minutes-

Ainsi fait et délibéré en séance publique, à Ouagadougou, le 04 août 2023.

Le Président de séance

Dr Ousmane BOUGOUMA
Président de l'Assemblée législative de transition

La Secrétaire de séance

Esther BAMOUNI/KANSONO
Troisième Secrétaire parlementaire